

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023  
Séance du 19 octobre 2023**

**N° 05**

**Objet : Convention  
d'occupation du site des  
Thermes avec la Régie des  
Thermes de Digne-les-Bains  
Avenant n°2 – prolongation de  
durée**

**Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoît, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

### Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José  
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

### Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BASSET Françoise  
BOURJAC Bruno  
DOMINICI Pascale  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José  
PIERRISNARD Jacqueline  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Gilbert  
RICHAUD Véronique  
SAVORNIN Béatrice  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BONIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération du 26 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé une convention d'occupation du site des thermes d'une durée de cinq ans et pouvant faire l'objet d'une reconduction expresse, autant qu'il sera nécessaire.

Au regard du retard de livraison du SPA thermal et des conséquences de la crise sanitaire liée au COVID 19, faisant peser de fortes contraintes sur l'établissement thermal, la redevance correspondant aux annuités d'emprunt liée au financement du programme d'extension des thermes a été révisée par un avenant n°1 approuvé par délibération du 21 avril 2021.

A ce jour, et dans l'attente de l'issue de la procédure de consultation engagée en vue de la concession des thermes, dont le principe a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2023, il convient de renouveler la convention d'occupation consentie à la régie des thermes pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2024.

La convention initiale ayant été conclue sur une période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2023, le montant de la redevance annuelle était fixé par période du 1er octobre N au 30 septembre N+1.

La prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 a pour effet la modification de la redevance pour tenir compte de la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

L'alinéa 1 de l'article 7 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2024. »

Il est ajouté à l'article 16 de la convention initiale modifiée par avenant n°1 :

« - Du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 une redevance de : 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros)  
- Du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024 une redevance de : 45 000 € (quarante-cinq mille euros) » (correspondant à 3/12ème du de 180 000 €). »

Ce renouvellement fait l'objet d'un avenant n°2, joint en annexe.

Il est proposé :

- D'approuver le renouvellement de la convention d'occupation du site des Thermes avec la Régie des thermes de Digne-les-Bains jusqu'au 31 décembre 2024,
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation du site des Thermes avec la Régie des thermes de Digne-les-Bains, tel que joint en annexe,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer cet avenant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

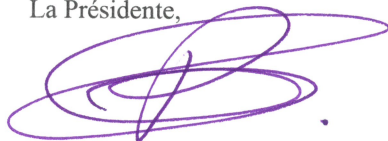
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231019-05\_19102023